

# *La réussite aux épreuves uniformes de langue d'enseignement et la réussite au collégial*



**Jean-Denis Moffet**

Responsable des épreuves de langue d'enseignement  
Ministère de l'éducation

*Cet article reprend, pour l'essentiel, le contenu d'une communication qui a été présentée dans le cadre du colloque conjoint APOP-AQPC, colloque qui s'est tenu en juin dernier à Mont-Tremblant. Il se divise en trois parties : la première présente les caractéristiques des cours et des épreuves de français et d'anglais ainsi que les principaux résultats observés ces dernières années. La deuxième concerne le problème de la maîtrise de la langue aux différents ordres d'enseignement. On y fait connaître le mandat et la composition du Groupe de travail sur l'épreuve uniforme de français ainsi que les principaux travaux qui y sont menés. Enfin, la troisième partie présente les principales interventions du Plan d'action mis sur pied pour contrer les échecs à répétition qui ont été réalisées jusqu'à maintenant, tout en traçant un portrait global des élèves qui ont subi des échecs répétés. En conclusion, on proposera certaines orientations à retenir pour venir en aide aux élèves et pour améliorer la réussite en langue d'enseignement.*

## **Les cours et les épreuves de langue d'enseignement et littérature**

### **Les principales caractéristiques des cours et des épreuves**

L'intention, ici, n'est pas de faire une description détaillée des cours de français et d'anglais ni des épreuves, mais d'en tracer les traits caractéristiques en soulignant principalement certaines différences qui pourraient permettre d'en mieux comprendre les résultats.

Les intentions éducatives des cours de français et d'anglais, langue d'enseignement et littérature, poursuivent les mêmes grands objectifs d'élargir les connaissances dans les domaines littéraire et culturel et d'améliorer la maîtrise de la langue, maîtrise qui constitue la base de l'apprentissage dans tous les domaines du savoir. Cette formation vise également à développer les capacités d'analyse, de synthèse et de critique indispensables au travail intellectuel.

L'organisation des cours de formation générale commune de français et d'anglais, langues d'enseignement, comporte quelques différences, lesquelles tiennent compte des traditions respectives de l'enseignement de la littérature dans les réseaux francophone et anglophone. Dans la majorité des collèges francophones, les cours, en plus d'être conçus en une séquence présentant une logique pédagogique graduée allant

de l'analyse à l'explication et de l'explication à la critique, sont ordonnés en une séquence chronologique selon l'histoire littéraire. Par contre, dans les collèges anglophones, les cours ne sont pas expressément conçus en séquence, mais plutôt par thèmes : les différentes formes de discours, les genres littéraires et les thèmes propres à la littérature. De plus, le premier cours, dont l'objectif est l'analyse des différentes formes de discours, se veut une introduction aux études collégiales et à la littérature. Il propose deux formats de pondération, l'un des deux accordant plus d'importance au renforcement des habiletés de rédaction pour les élèves qui éprouvent des difficultés sur ce plan.

Pour ce qui est des épreuves uniformes de français et d'anglais, celles-ci poursuivent le même objectif, soit de vérifier que les élèves possèdent, à la fin des études collégiales, les compétences suffisantes en lecture et en écriture pour comprendre des textes et pour exprimer un point de vue critique dans une langue correcte. Elles ont les mêmes exigences quant au seuil de réussite : les élèves doivent obtenir une cote égale ou supérieure à « C » pour chacun des trois critères, lesquels concernent la compréhension juste des textes proposés et le respect des consignes de rédaction, l'organisation logique d'un texte présentant une argumentation cohérente et le respect des règles de la langue. Les grilles d'évaluation qui suivent démontrent que les deux épreuves possèdent trois critères principaux qui sont comparables, mais que les sous-critères et les

aspects présentent quelques différences. En français, les trois critères se subdivisent en huit sous-critères (s-c), lesquels contiennent des aspects à évaluer (dix-huit) par les correctrices ou les correcteurs en termes de maîtrise, de maîtrise suffisante ou de non-maîtrise. En anglais, les trois critères ne se subdivisent pas en sous-critères, mais contiennent également des aspects (douze) à évaluer aussi par les correctrices ou les correcteurs en termes de maîtrise, de maîtrise suffisante ou de non-maîtrise.

**GRILLE D'ÉVALUATION  
DE L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS**

**I. Compréhension et qualité de l'argumentation**

- s-c 1 Respect du sujet de rédaction*
- s-c 2 Qualité de l'argumentation*
- s-c 3 Compréhension et connaissances littéraires*

**II. Structure du texte de l'élève**

- s-c 4 Introduction et conclusion*
- s-c 5 Développement*

**III. Maîtrise de la langue**

- s-c 6 Vocabulaire*
- s-c 7 Syntaxe et ponctuation*
- s-c 8 Orthographe*

**GRILLE D'ÉVALUATION  
DE L'ÉPREUVE D'ANGLAIS**

**I. Comprehension and insight**

- Recognition of a main idea*
- Identification of techniques and/or devices*
- Evidence of critical or analytical interpretation*
- References from the reading*

**II. Organization or response**

- Statement of a thesis*
- Structured development*
- Use of detail*
- Unified paragraph structure*

**III. Expression**

- Appropriate use of words*
- Varried and correct sentence structures*
- Correct grammar*
- Conventionnal spelling, punctuation, and mechanics*

D'autres différences entre les épreuves résident aussi dans la tâche à faire et dans les modalités de correction. En français, l'élève doit rédiger une dissertation critique de 900 mots à partir de textes littéraires et répondre à une des questions spécifiques qui lui sont posées pour chacun des sujets. Il dispose de quatre heures trente minutes pour prendre connaissance des textes littéraires, rédiger sa dissertation et la réviser. En anglais, l'élève doit rédiger un essai de 750 mots à partir de textes qui lui sont présentés et élaborer une réponse en fonction d'une consigne générale de rédaction. Il dispose de quatre heures pour prendre connaissance des textes, rédiger son essai et le réviser. Les trois textes proposés à chaque session d'examen sont deux essais et une nouvelle.

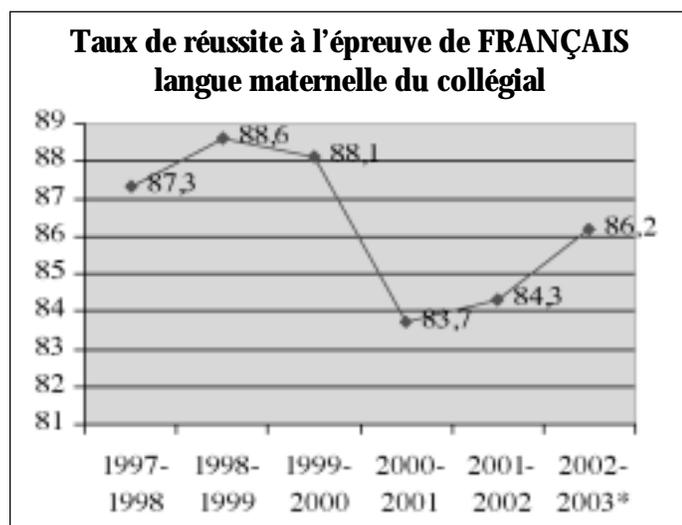
Pour ce qui est de la correction, en français, chaque copie est corrigée en détail par une correctrice ou un correcteur en conformité avec la *Clé de correction* et le *Guide de correction*. Cependant, toute copie comportant un échec à l'un des trois critères est obligatoirement revue par une superviseure ou un superviseur. Si la copie présente des problèmes particuliers, un autre superviseur doit la revoir. Les correctrices et les correcteurs sont des employés occasionnels qui possèdent, au minimum, un diplôme de premier cycle universitaire en langue et littérature ou dans une discipline connexe. En anglais, chaque copie est corrigée par deux correctrices ou correcteurs et, s'il y a mésentente, ceux-ci doivent en discuter pour arriver à un consensus. S'ils ne le peuvent pas, une superviseure ou un superviseur revoit la copie et prend la décision finale. Par ailleurs, toute copie comportant un échec à l'un des trois critères est obligatoirement revue par une superviseure ou un superviseur. Les correctrices ou les correcteurs sont soit des enseignantes ou des enseignants de collège, soit des employés occasionnels qui possèdent, au minimum, un diplôme universitaire de premier cycle en langue et littérature ou dans une discipline connexe. Enfin, autant en français qu'en anglais, le rôle de supervision est assumé par des enseignantes ou des enseignants de collège qui ont pour rôle d'encadrer les correctrices ou les correcteurs et de s'assurer de la justesse de la correction.

***Les intentions éducatives des cours de français et d'anglais, langue d'enseignement et littérature, poursuivent les mêmes grands objectifs d'élargir les connaissances dans les domaines littéraire et culturel et d'améliorer la maîtrise de la langue, maîtrise qui constitue la base de l'apprentissage dans tous les domaines du savoir.***

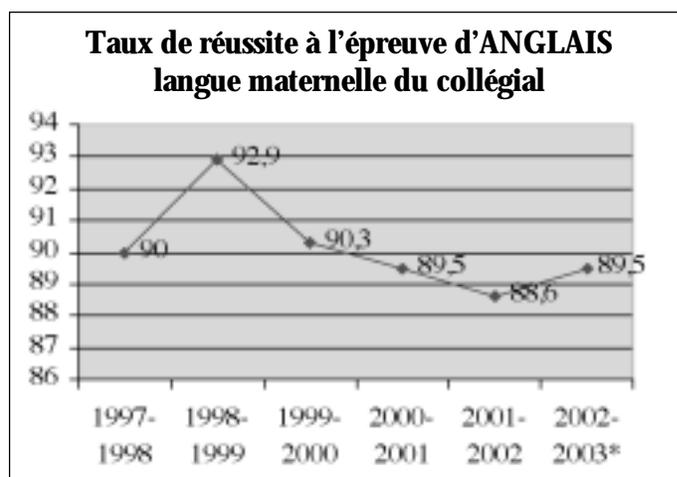
### La réussite aux cours de langue d'enseignement et la réussite aux épreuves

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) met en évidence, dans son rapport synthèse de février 2001 sur l'évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études, l'importance de la réussite des cours de langue d'enseignement comme facteur de réussite au collégial. Elle y signale que la réussite au premier cours est capitale et que, en français, un élève sur quatre échoue à ce cours, comparativement à un élève sur cinq en anglais. On y apprend aussi que le taux de réussite augmente de 5 points de pourcentage à mesure que les élèves avancent dans la séquence jusqu'au cours de formation propre. En règle générale, le taux de réussite global observé au troisième cours de la formation générale commune, cours constituant la condition d'admissibilité pour s'inscrire aux épreuves, se situe à 85 % en français et à 90 % en anglais, ce qui représente à peu près le même taux de réussite que celui des épreuves uniformes.

Les graphiques qui suivent font voir l'évolution du taux de réussite aux épreuves de français et d'anglais. En ce qui concerne le français, le taux se situe d'abord autour de 88 %, chute à près de 84 % pour les périodes 2000-2001 et 2001-2002 pour, selon toute probabilité, remonter à près de 86 % pour la période 2002-2003. En anglais, ce taux est assez stable et il se situe bon an mal an autour de 89,5 %. Deux choses sont à retenir de ces tableaux : il y a un écart dans le taux de réussite entre les épreuves de français et d'anglais qui est de près de 4 points de pourcentage, et l'on constate que plus de 10 % des élèves échouent annuellement aux épreuves.



\* Taux anticipé pour l'année scolaire 2002-2003



\* Taux anticipé pour l'année scolaire 2002-2003

L'écart des taux de réussite entre les épreuves de français et d'anglais peut s'expliquer principalement par le fait que, dans le réseau anglophone, 78 % des élèves sont inscrits au secteur préuniversitaire, comparativement à 55 % dans le secteur francophone. On sait que la force des élèves du secteur technique, en fonction de la moyenne générale au secondaire, est inférieure à celle des élèves du secteur préuniversitaire et que la charge de travail de certains programmes techniques peut souvent avoir des effets sur la diplomation et la poursuite des études collégiales, ce que révèlent d'ailleurs les résultats des travaux menés au secteur de la formation professionnelle et technique du Ministère dans un bilan diagnostique de la diplomation au DEC technique<sup>1</sup>.

Pour ce qui est du pourcentage annuel d'échecs qui se situe autour de 15 % en français, il est à noter que seulement 2 % des élèves d'une cohorte de 32 000 élèves n'obtiennent pas leur DEC uniquement en raison de leur échec à l'épreuve. En d'autres termes, la proportion de 15 % d'élèves qui échouent annuellement à l'épreuve ont également des échecs soit dans les cours de formation générale, de formation spécifique ou à l'épreuve synthèse, ce qui les empêche également d'obtenir leur DEC. Par ailleurs, on sait que les élèves ont droit à des reprises, ce qui fait en sorte que le pourcentage de base de 15 % d'échecs en français diminue graduellement, compte tenu que, à chaque reprise, 60 % des élèves réussissent enfin l'épreuve. Il faut aussi savoir que certains élèves ne se représentent pas à l'épreuve parce qu'ils continuent à avoir des échecs soit en formation générale, soit en formation spécifique, soit parce qu'ils ont décidé d'abandonner leurs études.

1. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, ÉQUIPE INTERSECTORIELLE SUR LA RÉUSSITE EN FORMATION TECHNIQUE, *Obtenir son DEC quand on s'inscrit en formation technique : une course à obstacles?*, Québec, 2003, 45 p.

## ***Le Groupe de travail sur l'épreuve uniforme de français***

La maîtrise de la langue est une habileté clé, au centre de la réussite des études à tous les ordres d'enseignement. Cependant, on entend régulièrement chaque ordre se plaindre de la formation linguistique des élèves. C'est dans ce contexte que le Groupe de travail sur l'épreuve uniforme de français a été créé à l'automne 2001 par le Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES), à la suite de rapports et de critiques de certaines universités sur la maîtrise de la langue à l'université. Considérant que certaines affirmations qui avaient été avancées faisaient montre de méconnaissances des caractéristiques de l'épreuve et qu'elles pouvaient susciter des jugements erronés, il a été convenu au CLES, lequel regroupe des représentantes et représentants des universités, des cégeps et du ministère de l'Éducation, de former un groupe de travail pour tenter de faire le point sur la situation. Ce groupe de travail est composé de représentantes et représentants des secteurs concernés : collèges (4), universités (4) et ministère (4) dont une personne pour l'ordre du secondaire, compte tenu que l'un des objectifs du groupe consiste à assurer une plus grande harmonisation entre les différents ordres d'enseignement concernés par la qualité de la langue à l'enseignement supérieur. Le mandat du groupe est le suivant : faire connaître les caractéristiques et les composantes de l'épreuve ; étudier les résultats obtenus à l'épreuve et en dégager des indicateurs utiles ; élaborer des stratégies pour une meilleure diffusion de l'information ; rendre compte de ses travaux au Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES) et proposer des recommandations, s'il y a lieu.

En 2002-2003, son plan d'action comprenait les objets suivants : suivre les travaux d'implantation du nouveau programme de français du secondaire, cerner les forces et les faiblesses des élèves du secondaire et du collégial, réaliser un inventaire des politiques universitaires de connaissance du français, discuter de la pertinence de standards différenciés en fonction des profils de formation et établir un plan d'information. Pour ce faire, différents travaux ont été entrepris, dont des études statistiques pour tracer un portrait type des forces et des faiblesses en langue des élèves qui s'inscrivent à l'université, ceci dans le but de vérifier ce que l'épreuve uniforme de français pourrait révéler comme indicateur de performance des élèves en langue ou comme moyen diagnostique pour orienter les élèves vers des mesures d'aide à l'université. Ces travaux se poursuivront durant l'année scolaire 2003-2004 et ce portrait des forces et des faiblesses des élèves devrait être diffusé à la fin de l'année scolaire. Pour ce qui est des politiques universitaires de connaissance du français, un document synthèse de ces politiques sera diffusé dans les collèges à l'automne 2003, afin de sensibiliser les élèves à l'im-

portance de la maîtrise du français pour la poursuite des études universitaires. Enfin, pour ce qui est des autres éléments du plan d'action, soit les discussions sur les standards différenciés et le plan d'information, les travaux se poursuivront en 2003-2004.

## ***Le plan d'action pour aider les élèves ayant des échecs à répétition aux épreuves de langue d'enseignement et littérature***

À l'automne 2002, afin d'aider les élèves aux prises avec des échecs à répétition aux épreuves uniformes, le ministère de l'Éducation a élaboré un plan d'action. Depuis l'obligation de la réussite de l'épreuve, soit dès le 1<sup>er</sup> janvier 1998, ce phénomène prend de plus en plus d'ampleur. Ce plan d'action vise à favoriser la diplomation, puisque la réussite de cet examen constitue, pour certains élèves, la seule condition à satisfaire pour obtenir leur diplôme d'études collégiales. Il est à noter que ce plan repose sur une étroite collaboration entre le Ministère et les établissements d'enseignement.

Les principaux éléments du plan d'action mis en chantier durant l'année scolaire 2002-2003 sont les suivants : l'inventaire des mesures existantes pour aider les élèves ; la tenue de sessions de formation pour les intervenantes et intervenants travaillant auprès des élèves ; l'élaboration d'une procédure de demande massive d'accès à la copie ; la diffusion des ressources disponibles pour la préparation aux épreuves ; le développement, avec le Cégep@distance, d'outils d'aide particuliers pour les élèves ayant des échecs répétés aux épreuves ; l'analyse de la problématique des clientèles particulières ; et la diffusion des caractéristiques des élèves aux prises avec des échecs à répétition.

En novembre 2002, un questionnaire qui avait pour but de dresser un inventaire des mesures d'aide offertes aux élèves – en dehors des cours proprement dits –, des modes de dépistage de ces élèves de même que du moment d'utilisation de ces mesures, a été envoyé dans les collèges. Les résultats de cette enquête ont été expédiés à ceux-ci en mai dernier. Le questionnaire a connu un taux de réponse fort satisfaisant. En effet, 49 établissements francophones (70,7 %) et 10 établissements anglophones (100 %) y ont répondu. Les données recueillies sont en conséquence représentatives de ce qui se fait actuellement dans le réseau d'enseignement collégial. Le moyen le plus souvent mentionné consiste en des ateliers préparatoires, jumelés à une simulation de l'épreuve. D'autres mesures sont aussi offertes fréquemment aux élèves, telles que le tutorat et l'analyse de copies lors d'échec. Enfin, les outils informatiques – Internet et logiciels pour l'aide en français – sont également utilisés par les élèves, mais dans une moindre mesure.

Dans le souci d'aider adéquatement les élèves éprouvant des difficultés, des sessions de formation ont été offertes aux intervenantes et intervenants des collèges travaillant auprès des élèves aux prises avec des échecs à répétition par les équipes de supervision des épreuves d'anglais et de français. Ces sessions se sont déroulées en avril et en mai 2003. Lors de ces rencontres, plus de 150 représentantes et représentants provenant de 53 établissements francophones, de même que 35 représentantes et représentants d'établissements anglophones, ont participé à cette formation. Les personnes présentes ont alors eu l'occasion d'approfondir leurs connaissances des critères de correction, de la méthode de notation des copies et elles ont aussi pu échanger leurs points de vue sur les principales causes des échecs aux épreuves. Comme cette activité répondait aux attentes du milieu, elle a reçu un accueil fort positif.

D'autres éléments du plan d'action ont été réalisés en 2002-2003 ou sont en cours de l'être. D'une part, afin de permettre aux collèges d'organiser des activités d'encadrement pour plusieurs élèves et ainsi venir en aide à ceux qui échouent aux épreuves, un formulaire de demande d'accès à la copie pour plusieurs élèves à la fois sera bientôt mis en ligne sur le site Internet du MEQ. De plus, depuis août 2002, l'élève qui demande une révision de notes, et dont le verdict demeure inchangé, reçoit automatiquement sa copie d'examen et un document lui suggérant des ouvrages et des sites Internet à consulter, afin de l'aider à se préparer à une reprise de l'épreuve. L'élève qui n'effectue qu'une demande d'accès à sa copie reçoit également ce document de référence. D'ailleurs, le site Internet des épreuves uniformes, récemment mis à jour, constitue un outil important pour la préparation des élèves. Il propose différents liens avec le Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD) et avec d'autres sites consacrés à l'enseignement et à la qualité de la langue. Dans le même type d'intervention, le Cégep@distance, en collaboration avec le CCDMD, développe actuellement des outils d'aide et des stratégies pédagogiques pour apporter une aide particulière aux élèves qui ont quitté leur collège ou leur région. On vise à offrir à ces élèves des modules d'apprentissage individualisés et spécifiques à leurs problèmes.

Enfin, dans le même esprit, un bref document décrivant les caractéristiques des élèves ayant eu des échecs répétés aux épreuves a été envoyé dans les collèges en juillet dernier. Autant en français qu'en anglais, les élèves qui échouent à répétition peuvent être décrits de la façon suivante : ce sont surtout des garçons, étudiant en majorité au secteur technique, principalement en techniques physiques ou en techniques administratives. Leur langue maternelle, est le français ou l'anglais, mais on retrouve également un nombre important d'allophones. De plus, ces élèves éprouvent de très grandes

difficultés sur le plan de la langue ; c'est d'ailleurs à ce critère que le taux d'échec est le plus élevé. La lecture, l'analyse de texte et la production d'un texte clair et efficace constituent des tâches ardues pour cette clientèle. De façon générale, les résultats de ces élèves sont d'environ 10 points de pourcentage inférieurs à ceux de l'ensemble des élèves, que ce soit en termes de moyenne générale au secondaire, de résultats obtenus aux cours de langue au secondaire ou aux cours de langue au collégial.

## Conclusion

Les résultats obtenus aux cours et aux épreuves uniformes de langue d'enseignement et littérature nous révèlent l'importance de la maîtrise de la langue pour la poursuite et la réussite des études collégiales. Les conclusions des différentes analyses et des travaux réalisés jusqu'à ce jour sur cette question nous indiquent aussi que le dépistage des élèves est un moyen clé pour venir en aide à ces derniers. À cet effet, les épreuves uniques de cinquième secondaire ainsi que les épreuves uniformes du collégial contiennent des renseignements qui peuvent être fort utiles pour identifier les faiblesses des élèves à risque et pour leur offrir, dès le début de leur parcours, au collégial ou à l'université, l'encadrement et le soutien nécessaires. Une meilleure harmonisation entre les ordres d'enseignement devient donc une piste d'action importante à emprunter. Par ailleurs, selon l'inventaire des moyens mis en place dans les collèges, l'aide individualisée et sur mesure, selon les forces et les faiblesses de l'élève, constitue une stratégie pédagogique efficace qui serait sans doute à privilégier pour les élèves ayant des échecs à répétition. Enfin, de l'ensemble des travaux, se dégage la nécessité de rendre disponible aux personnes concernées (élèves, enseignantes et enseignants, administratrices et administrateurs, conseillères et conseillers pédagogiques) toute l'information pertinente sur les épreuves uniformes et sur leurs critères d'évaluation pour bien en connaître les exigences et pour assurer un débat éclairé. Ainsi, tout au long de leur parcours, les élèves, bien informés par les personnes qui les entourent, seront conscients de l'importance de développer leurs habiletés linguistiques, habiletés qui touchent autant leur compétence en lecture que leur capacité d'expression et que leur maîtrise de la grammaire. ☒

Jean-Denis.Moffet@meq.gouv.qc.ca

*Jean-Denis Moffet a été professeur de français au cégep de Rimouski pendant près de 20 ans. Depuis 1994, il est responsable des épreuves de langue d'enseignement à la Direction des programmes d'études et de la recherche du ministère de l'Éducation. Il est aussi responsable de la formation générale du collégial depuis 1999.*